

Étude de cas

Obtenir une couverture avec
un trouble bipolaire



Client : Laura, 28 ans

Besoins en assurance

À 28 ans, Laura est ravie de commencer un nouvel emploi qu'elle adore et cherche activement à acheter son premier condo en ville. Alors qu'elle se prépare à devenir propriétaire, elle comprend l'importance de protéger son avenir. Elle veut s'assurer que, s'il devait lui arriver quelque chose, son prêt hypothécaire serait couvert – l'assurance vie devient donc une priorité.

Profil santé

Laura a reçu un diagnostic de trouble bipolaire à l'âge de 19 ans. Il a fallu du temps pour trouver le bon traitement et le bon dosage, mais elle est stable et se sent bien depuis maintenant plus de deux ans, sans aucun changement à sa médication durant cette période.

Son historique médical l'avait rendue hésitante à demander une assurance vie auparavant, mais elle se sent maintenant prête à explorer des options adaptées à sa situation actuelle.

Admissibilité

Laura peut obtenir jusqu'à **750 000 \$** de couverture **immédiate** grâce à la **Protection Platine Vie Entière** ou **Temporaire** d'Assomption Vie.

Solution sur mesure

Pour protéger son prêt hypothécaire et ses autres dettes, Laura choisit une assurance temporaire de 20 ans d'un montant de 750 000 \$ avec la **Platinum Protection Temporaire**.

Prime mensuelle totale : 62,10 \$

Le saviez-vous ?

La Protection Platine Temporaire évolue avec vous. Vous pouvez prolonger votre couverture, la transformer en assurance permanente, ou même augmenter votre couverture plus tard – sans avoir à répondre à de nouvelles questions de santé ni à passer d'examen médical.*

*Certaines conditions s'appliquent.

Communiquez avec votre conseiller dès aujourd'hui pour découvrir comment les solutions flexibles d'Assomption Vie peuvent vous convenir.